



Plan de surendettement accepte mais apres?

Par **maritotoche**, le **28/06/2012 à 12:20**

Bonjour, je viens de recevoir le projet de plan conventionnel de redressement de la banque de france, ce dossier de surendettement j'ai dû le déposer car je ne pouvais plus payer mes crédits suite à un arrêt maladie et ensuite à un licenciement donc le dossier a été accepté mon mari travaille et moi je suis toujours en arrêt maladie, je voudrais savoir que va-t-il se passer quand je ne toucherais plus mes indemnités journalières ? et si je ne retrouve pas de travail, comment faire pour payer ce plan ? merci de vos conseils car j'ai très honte d'être dans cette situation.

Par **pat76**, le **28/06/2012 à 19:52**

Bonjourrrrrrr Vous avez été licenciée, vous êtes inscrite au Pôle emploi ?rrrrrr Vous aurez peut-être droit aux indemnités de chômage lorsque vous ne serez plus en arrêt maladie.

Par **maritotoche**, le **29/06/2012 à 14:08**

oui j'ai été licenciée en avril 2011 mais je suis toujours en maladie donc je ne sais pas si j'aurais droit aux indemnités de pôle emploi

Par **pat76**, le **29/06/2012 à 15:59**

Bonjour
Tant que vous êtes en maladie, vous ne pouvez bénéficier des indemnités de chômage par le pôle emploi.
Vous vous êtes inscrite au pôle emploi dès que vous avez été licenciée?
Cela ne vous coûte rien de vous renseigner.
Quand se termine votre arrêt maladie?

Par **maritotoche**, le **29/06/2012** à **16:13**

non je n'ai pas pu m'inscrire au pôle emploi puisque je suis en maladie depuis janvier 2011
très grosse dépression et je ne sais pas quand mon arrêt maladie finira